Commune de 01540 VONNAS

Nombre de Membres

En exercice: 23

Qui ont pris part au vote: 23

Pour: 23 Contre:

Date de la convocation: 22 mai 2024

Séance du 28 mai 2024

Délibération 2024 – 05-28 - 02

L'an deux mil vingt-quatre le 28 Mai

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD, Maire

PRESENTS:

GIVORD Alain CARJOT Jean-François DESMARIS Elodie

BERTHOUD Françoise DUCLOS Nathalie RABUEL Claude

GIVORD Jean-Louis LAURENT Michèle GABILLET Guy

PERROUD Marie-Françoise THIBERT Karine TRONCY René

TRESSELT Nadine MIGNOT Catherine DUBOIS Françoise

GREGOIRE Cédric LEQUEUX Sébastien RAVOUX Christian

TROUILLOUX Caroline NIZET Cécile DESRAYAUD Alexandre

Secrétaire de séance : Karine THIBERT

Absent(e) excusé(e): Ufuk YUKSEL, Serge DUMARAIS

Pouvoirs: Serge DUMARAIS donne pouvoir à Sébastien LEQUEUX, Ufuk YUKSEL donne pouvoir à Alain GIVORD

Objet : Objet : modification des subventions attribuées aux associations pour l'année 2024

Accusé de réception en préfecture 001-210104576-20240528-2024-05-28-02-DE Date de téletransmission : 31/05/2024 Date de réception préfecture : 31/05/2024

Signature
Le Maire
Alain GIVORD

Objet : modification des subventions attribuées aux associations pour l'année 2024

Un ajustement des subventions attribuées aux associations pour l'année 2024 est nécessaire. Il convient de modifier les attributions de la manière suivante :

	2024
Sports Sports	
USV Karaté	500,00
USV Karaté – sur justificatifs	500.00
U.S.V. Lutte	200,00
Marche Nature Santé	600,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VOTE les modifications des subventions telles que présentées ci-dessous.

PRECISE que les subventions ont été votées à l'unanimité et que les conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote des subventions destinées aux associations où ils sont représentants, adhérents ou administrateurs.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU

3 1 MAI 2024

Adopté à l'unanimité Pour extrait certifié conforme Le Maire Alain GIVORD

